

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 25 JUIL 2026



Publié le 01 JUIL. 2026

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 17 juin 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2026_091

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Geoffroy KRIEF

OBJET

EXERCICE 2025
AFFECTATION DES
RÉSULTATS DÉFINITIFS

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. CIAPPARA, Mme GOYER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. PROTHERY, Mme LINARES, M. MICHON, Mme HAMZAOUI, M. ATTAR-BAYROU, Mme COTON, M. KRIEF, Mme BARTHEL, M. GAYET, Mme GUGLIELMI, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. TAKI, Mme PELLEGRINI, Mme BLACHERE, M. DEYGAS, Mme GIRAUD, Mme CHANDIA, M. GUERIN, Mme CARDOSO, Mme JOVOVIC, M. ARSALE, M. BEROU, M. FERON, M. MATTEUCCI, M. TYROL CHARY, M. DURET, M. JEANNE

Mme THOMAS (par proc. à Mme GOYER), M. BALANCHE (par proc. à M. ATTAR-BAYROU), Mme GEHIN (par proc. à M. KRIEF), M. BUATHIER (par proc. à M. PROTHERY), M. JUENET (par proc. à Mme LINARES), Mme SALANOUVE (par proc. à M. MICHON), Mme ESCORSA (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme AZEMA (par proc. à M. MATTEUCCI)

Etai(en)t absent(s) :

Mme LE CARPENTIER, Mme ZRARI

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 01 JUIL. 2026

Identifiant de l'Acte :

009-216900340-20260625-D2026_091-DE

Rapport de : Franck PROTHERY

Le Conseil Municipal a été appelé à arrêter les comptes de l'exercice 2025, en approuvant le Compte Financier Unique.

En application des dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 et tout particulièrement de son tome II relatif au cadre budgétaire, il convient maintenant de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 issus de ce compte.

Il convient de préciser que l'écart entre l'affectation provisoire et définitive des résultats provient du traitement comptable d'une recette spécifique. En effet dans le cadre de l'optimisation budgétaire, une cession de certificats d'économie d'énergie (pour 252 952,46€) résultant de la construction de la cuisine centrale a été exécutée en écriture d'ordre d'investissement et non en écriture réelle de fonctionnement ce qui a dû être annulé et repassé. Financièrement cela se neutralise mais modifie les résultats d'investissement et de fonctionnement qui ont donc été ajustés.

Les résultats définitifs de l'exercice 2025 après la réalisation des dernières écritures comptables sont les suivants :

1/ Le résultat de fonctionnement résulte non-seulement de la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement de l'année, mais aussi de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève à **9 464 920,00 €**.

	Recettes	Dépenses	Différence
Exercice 2025 FONCTIONNEMENT	55 458 432,33 €	50 943 017,31 €	4 515 415,02 €
Résultat de fonctionnement 2024 reporté (002)	4 949 504,98 €	0,00 €	4 949 504,98 €
Résultat de fonctionnement 2025	60 407 937,31 €	50 943 017,31 €	9 464 920,00 €

2/ Le résultat d'investissement résulte non-seulement de la différence entre les recettes d'investissement et les dépenses d'investissement de l'année, mais aussi de la reprise du résultat de l'année précédente. Il s'élève à **-4 006 988,41 €**.

	Recettes	Dépenses	Différence
Exercice 2025 INVESTISSEMENT	24 646 053,34 €	26 954 986,35 €	-2 308 933,01 €
Affectation résultat de fonctionnement 2024 (compte 1068)	1 048 261,75 €	0,00 €	1 048 261,75 €
Résultat d'investissement 2024 reporté (001)	0,00 €	2 746 317,15 €	-2 746 317,15 €
Résultat d'investissement 2025	25 694 315,09 €	29 701 303,50 €	-4 006 988,41 €

3/ Le résultat global de l'exercice 2025 s'obtient en additionnant le résultat de fonctionnement (+9 464 920,00 €) et le résultat d'investissement (-4 006 988,41 €). Il correspond à la différence entre le total des recettes de l'exercice et le total des dépenses de l'exercice, résultats reportés de l'exercice antérieur compris. Il s'élève à **5 457 931,59 €**.

Concernant l'affectation des résultats, la nomenclature comptable M57 précise que le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068);
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Le besoin de financement de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des restes à réaliser d'investissement (dépenses et recettes engagées sur l'exercice précédent, mais non mandatées ou non titrées à la clôture de l'exercice). Ainsi, le besoin de financement correspond au résultat de la section d'investissement corrigé de la différence entre les restes à réaliser en recettes et en dépenses.

Pour l'exercice 2025, le besoin de financement de la section d'investissement est le suivant :

	Recettes	Dépenses	Différence
Restes à réaliser (RAR) 2025 à reporter sur 2026 (au compte 001)	1 115 528,00 €	453 048,29 €	662 479,71 €
Solde d'investissement 2025 à reprendre en 2026		4 006 988,41 €	-4 006 988,41 €
Besoin/Excédent de financement de la section d'investissement			-3 344 508,70 €

Le solde des restes à réaliser 2025 à reporter sur 2026 ajouté au solde dégagé par la section d'investissement doit être financé par l'excédent de fonctionnement et donc être affecté pour un montant de **-3 344 508,70 €** en investissement.

Ainsi, il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 qui s'élève à

+ 9 464 920,00 € à l'exercice 2026 :

- d'une part à la section d'investissement pour un montant de **3 344 508,70 €** au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »,
- d'autre part, à la section de fonctionnement pour un montant de **6 120 411, 30 €** au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

Récapitulatif de l'affectation du résultat 2025 à l'exercice 2026	
Résultat d'investissement 2025 à reporter sur 2026 (compte 001)	- 4 006 988,41 €.
Restes à réaliser d'investissement 2025 en dépenses à reporter sur 2026	- 453 048,29€
Restes à réaliser d'investissement 2025 en recettes à reporter sur 2026	+1 115 528,00 €
Affectation du résultat de fonctionnement 2025	
- « Excédent de fonctionnement capitalisé » (compte 1068)	3 344 508,70 €
- « Résultat de fonctionnement reporté » (compte 002)	6 120 411,30 €

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 36 voix pour,

- D'AFFECTER le résultat global de l'exercice 2025 qui ressort du Compte Financier Unique 2025 comme indiqué ci-dessus ;

- DE DIRE que les différences avec les montants repris par anticipation seront régularisées dans la plus proche décision budgétaire et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice suivant l'exercice clos.

Cinq conseillers municipaux s'abstiennent.

POUR EXTRAIT CONFORME
Bastien JOINT,
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. Joint".

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 01 JUIL. 2026
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

Bastien JOINT,
Maire de Caluire et Cuire
Vice-Président de la Métropole de Lyon



A handwritten signature in blue ink, identical to the one above.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.